



RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Paragraphe 21° de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

FRAIS DE RÉCEPTION ET D'ACCUEIL

Exercice financier : 2024-2025

Trimestre : Avril, mai et juin 2024

Description de l'activité	Date	Nombre de personnes prévues	Coût de l'activité (\$)
Rencontre avec des collaborateurs externes	2024-04-11	10	53,65

Informations complémentaires

Les frais déclarés sont ceux comptabilisés durant le présent trimestre.